

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2230)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1079

présenté par  
Mme Bareigts

-----

### ARTICLE 42

Rédiger ainsi la dernière phrase de l'alinéa 16 :

« Si les autorités organisatrices concernées s'écartent de l'avis du comité sur ces programmes d'investissements, elles doivent motiver leur décision. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.